

La gestion différenciée

Depuis une dizaine d'années, la direction des Espaces verts de la Ville de Cholet a intégré la notion de "gestion différenciée" dans ses pratiques horticoles. Présentation de ce dispositif et explications.

Pour chacun de ces espaces, la gestion est spécifique : nombre de tontes ou de fauches annuelles, taille des haies, usage de produits phytosanitaires ou non... En aucun cas, il faut considérer que les espaces soumis à l'entretien le plus extensif sont laissés à l'abandon. Ils sont le reflet d'un autre mode de gestion qui tient compte de la biodiversité et l'idée d'un développement durable.

Concrètement, la gestion différenciée se traduit par l'alternance d'espaces horticoles et d'espaces plus naturels permettant de laisser s'exprimer une flore plus locale.

On y trouve aussi des zones de fauche. Cette méthode laisse le temps à la flore de pousser, de s'épanouir, favorisant une plus grande biodiversité en ville avec l'arrivée de nouvelles espèces souvent disparues. Comme dans d'autres espaces lorsque cela est possible, des arbres morts sont conservés car ils amènent une véritable richesse écologique. Ils abritent et nourrissent de nombreuses espèces d'insectes, d'animaux et de champignons.

infos : **Direction des Espaces Verts**
au 02 41 49 26 17

www.ville-cholet.fr



LES ESPACES
VERTS
DE CHOLET

Direction de la Communication - Hôtel de Ville de Cholet - mai 2006

VILLE DE CHOLET

Maîtriser la nature et non la dompter

Réaliser une gestion différenciée des espaces verts, c'est déterminer un certain nombre de modes de gestion, allant du plus horticole au plus naturel. Cette gestion particulière consiste à entretenir différemment parcs, squares et autres jardins, selon l'usage et la fréquentation du site, son identité paysagère et sa place dans la cité. Chaque site a un protocole d'entretien particulier.

Elle fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant la notion de développement durable à la conception et à la gestion des espaces verts. La gestion différenciée permet de gérer au mieux le patrimoine horticole et naturel d'une ville. La variété des types d'espaces et de leurs affectations permet de répondre au mieux aux multiples utilisations contemporaines (loisirs familiaux, sportifs, festifs, pédagogiques, calme et repos, petite enfance...). Résultat : un plus grand respect de l'environnement mais également des espaces verts plus variés et plus vivants !

Amener la nature en ville

La gestion différenciée, "c'est ramener la nature en ville et dans les quartiers, participer à son développement et à sa préservation. Elle favorise le développement d'une diversité faunistique et floristique, le rétablissement des équilibres biologiques et la protection de la biodiversité. Le concept de gestion différenciée est en rupture avec les pratiques traditionnelles d'entretien des espaces verts, fortes consommatrices d'engrais, de produits phytosanitaires et d'eau (qui est souvent de l'eau potable). On n'entretient pas moins le patrimoine vert, on l'entretient différemment, en respectant les équilibres environnementaux !" La gestion différenciée limite les pollutions et préserve les ressources naturelles.

Classe 1



Classe 2



Gérer différemment

Pour gérer différemment, il faut faire des choix et fixer des priorités. Il est donc nécessaire de choisir des sites qui sont à entretenir d'une manière différente des pratiques habituelles et définir l'aspect que l'on veut donner en s'adaptant aux différentes scènes paysagères successives. On développe donc une graduation dans l'entretien des espaces verts ce qui a pour effet d'entraîner un paysage à multiples facettes.

Classe 3



Classe 4

A Cholet, cinq types d'espace ont été définis :

■ Classe 1 : les espaces floraux

Ce sont les espaces composés de massifs floraux, de jardinières et de suspensions florales.

■ Classe 2 : les espaces horticoles

Ce sont les parcs et jardins et les sites à fort decorum, par exemple les parties centrales des boulevards périphériques.

■ Classe 3 : les espaces verts urbains

Ce sont les espaces collectifs publics plantés et engazonnés dans les lotissements et accompagnements de voirie.

■ Classe 4 : les espaces extensifs

Ce sont les grands espaces publics intermédiaires entre les espaces urbains et les espaces naturels, la flore locale y sera maintenue et préservée.

■ Classe 5 : les espaces naturels

Ce sont les fourrés, haies bocagères, bois, prairies, bords de rivières, ruisseaux, lacs, mares et landes.

Classe 5

